

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 11

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du 3 Janvier ne nous laisse aucun espoir. — A tout instant nous attendons la nouvelle qu'il a cessé de vivre. — Je vous quitte en faisant des vœux pour votre rétablissement. Ma femme se joint à moi. Conservez-moi votre amitié et vos sentimens et comptez sur la durée des miens, et agréez ceux de ma haute considération.

V. t. h. et t. ob. S^r,

F. C. de la HARPE.

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire chronologique des délibérations du Grand Conseil du Canton de Vaud. Période du 14 avril 1803 au 3 mai 1830. Lausanne 1907.

Répertoire alphabétique du Bulletin du Grand Conseil du Canton de Vaud. Tables annuelles 1829-1845. Lausanne 1914.

Répertoire alphabétique du Bulletin du Grand Conseil du Canton de Vaud. Table combinée 1829-1845. Lausanne 1914.

Quiconque s'est occupé de l'application d'une loi a pu se convaincre de la nécessité de connaître les circonstances qui lui ont donné naissance, pour en apprécier sainement l'esprit et la portée. Il en est de même pour les fonctionnaires, magistrats et juristes appelés à élaborer un texte nouveau ou à réviser un texte ancien. Le premier soin des uns et des autres consiste à rassembler les matériaux propres tant à former leur opinion qu'à guider leurs pas dans l'accomplissement de la tâche qui leur est dévolue.

En ce qui concerne la législation vaudoise, nous possédons, à cet égard une source précieuse de renseignements, c'est le *Bulletin du Grand Conseil*, commencé en 1829, interrompu en 1831, et publié régulièrement dès lors, avec des variantes qui n'affectent que la forme.

Mais tout précieux que soit ce résumé des débats du Corps législatif, il présente deux lacunes, assez sensibles pour décourager les chercheurs. La première réside dans l'absence totale de renseignements pour la période comprenant les années 1803 à 1829; la seconde dans l'obligation de consulter les tables de tous les volumes (et chaque année en comporte deux), lorsqu'on se propose d'établir l'origine et le développement d'une disposition ou d'une institution issue d'un acte législatif.

Pour remédier à ces inconvénients, le Conseil d'Etat a jugé opportun de décider la rédaction :

1. d'un *répertoire chronologique des délibérations* du Grand Conseil, de 1803 à 1830, et
2. d'un *répertoire alphabétique général des matières* contenues dans le bulletin de corps, de 1830 à 1908.

Le premier de ces ouvrages, remet au jour, d'une façon très sommaire il est vrai, l'activité considérable et féconde des pouvoirs exécutifs et législatifs du Canton, durant le premier quart de siècle de l'indépendance vaudoise. Il rendra de grands service comme point de repère et table d'orientation aux personnes désireuses de se livrer à des investigations plus minutieuses, par la consultation des registres et travaux manuscrits déposés à la Chancellerie d'Etat.

Le second ouvrage, d'ailleurs indépendant du premier constitue le répertoire proprement dit du *Bulletin* et renferme, entièrement refaite, sur des bases uniformes et méthodiques, les tables, par ordre alphabétique, des matières, contenues dans tous les volumes du *Bulletin* parus de 1829 à nos jours. Un coup d'œil à cette table suffira pour faire connaître l'importance d'un sujet ou l'état d'une question. Il est arrivé qu'en l'absence d'un semblable répertoire, telle ou telle commission chargée de préavisier sur un objet n'ayant pas accompli sa tâche à bref délai et des circonstances imprévues aidant, le Grand Conseil a désigné une nouvelle commission dans l'ignorance où il était de l'existence de la première !

Tout ce long et minutieux travail a été entrepris par un membre dévoué de notre société d'histoire M. G. Addor, Chancelier d'Etat, nous l'apprenons par l'introduction qu'il a signé modestement de ses initiales. Par cette belle et utile entreprise M. Addor s'est acquis non seulement la reconnaissance des magistrats et des juristes, mais aussi de tous les historiens vaudois. Nous félicitons le Conseil d'Etat qui a décidé la rédaction de cette publication et en a supporté les frais.

Le *Répertoire chronologique des délibérations du Grand Conseil* de 1803 à 1830 est agrémenté de notes succinctes, destinées à jeter une lumière plus complète sur certains points. En outre l'auteur l'a accompagné des actes les plus importants de notre évolution politique, durant cette période, persuadé qu'il y avait intérêt à placer sous les yeux du lecteur les bases de notre droit public. Enfin, pour terminer, nous trouvons une liste des membres du Grand Conseil élus, par tiers, en 1814, 1816 et 1817, et des membres du Conseil d'Etat et du Tribunal d'appel, élus en 1818.